

FRANCE AMERIQUE

Ce fut une guerre des peuples; ce doit être une paix des peuples.
JAMES F. BYRNES.

TARIF DES ABONNEMENTS :

SIX MOIS : \$2.50 : UN AN : \$4.50

XIIIe Année, No. 631 — Direction : 730 Fifth Avenue, New York 19, N. Y. Circle 6-9247 — Dimanche 14 octobre 1945

Prix 10 cents

On N'échappe pas à Son Destin



PIERRE LAVAL DEVANT SES JUGES

QUE dans les procès de trahison une magistrature héritée de Vichy fût exposée à être non seulement inférieure mais antithétique à sa tâche, nous l'avions déjà écrit quand Pétain comparait devant ses juges et nous regrettons qu'après la fière et calme leçon qu'à la barre des témoins, Léon Blum avait infligée au Président Mongibeaux et au Procureur Général Mornet, le Garde des Sceaux n'ait pas écarté de la Haute-Cour de Justice les deux hauts magistrats dont l'un avait été des premiers — dans l'ordre chronologique, comme dans l'ordre hiérarchique — à prêter serment de fidélité au Maréchal, et dont l'autre, mis à la retraite par la 3ème République, avait, par nostalgie de la répression, repris du service sous l'Etat Nouveau.

Mais les jurés investis de la mission de proclamer souverainement l'innocence ou la culpabilité des ministres de Vichy, accusés de crimes contre la Patrie, composent heureusement ! un tribunal dont la qualité ne saurait être méconnue par l'Histoire. Ils représentent ceux qui ont, à l'heure affreuse de l'armistice, ou dans les sombres années de la "collaboration", assuré la continuité française, en préservant le nom français d'un opprobre indélébile. Ils sont en effet tirés au sort sur deux listes qui comprennent, ou bien les parlementaires qui, plus clairvoyants ou plus courageux qu'Edouard Herriot lui-même, ont à l'Assemblée Nationale refusé d'entériner l'escamotage de la République à la faveur de la défaite et de couvrir l'usurpateur sénile appuyé sur son dauphin, ou bien les volontaires de cette France Combattante qui à Bir Hacheim nous avait déjà réprimés de Bordeaux et les héros de l'armée sans uniforme de la Résistance dont, au nom de tous les soldats des Nations Unies, le Général Eisenhower, en un ordre du jour fameux, a célébré le rôle dans la stratégie alliée et dans la libération de l'Europe.

"Je souhaite la victoire de l'Allemagne". Ce n'est pas seulement de cette phrase impie que Pierre Laval vient

de répondre, mais d'actes, constitutifs du crime de trahison, dont il est responsable, à titre personnel ou conjointement avec le Maréchal : les manœuvres qui empêchèrent le gouvernement de se replier en Afrique du Nord, les intrigues et les menaces qui amenèrent la Chambre et le Sénat, dans une morne atmosphère de lâcheté collective, à se dessaisir au profit de Pétain, la préparation de l'entrevue de Montoire qui mit les ressources de la France à la disposition de l'ennemi, l'abandon de l'Alsace-Lorraine, les ordres de sabotage de notre flotte de guerre aux Artilles, l'atroce escroquerie de la relève et la chasse donnée aux ouvriers réfractaires, la cession aux Allemands de la participation française dans les mines de cuivre de Bor en Yougoslavie, la livraison au Reich de nos navires marchands et de nos aérodromes d'Algérie et de Tunisie — et, ce qui restera la page la plus triste de nos annales, cette "adaptation de notre Constitution aux lois allemandes" que Laval, à Vichy, dès le 10 juillet 1940, avait revendiquée comme une des premières nécessités de son gouvernement.

Est-il besoin d'un commentaire ? Laval a joué la carte allemande. Il a perdu. Il paie. C'est justice.

Dans l'avant-propos d'une des éditions de "La France Trahie. Pierre Laval", j'écrivais, en 1941 :

"De Compiègne à Vichy, de Clemenceau à Laval, de Foch à Darlan, quel atroce chemin ! Mais la France, trahie, envahie, enchaînée, n'est pas morte et ne mourra point.

"Elle vit par ses héros et ses martyrs, par le Général Charles de Gaulle et ses compagnons d'armes, par les ouvriers, les étudiants, les paysans dont la torture ne réduit pas la résistance, par le peuple entier qui bair autant qu'il les méprise Pierre Laval et les quelques dizaines de traîtres qui composent sa petite bande, ont partagé ses profits et partageront son châtimement."

Le châtimement est enfin venu. On n'échappe pas à son destin.

HENRY TORRÈS.

LE
TRAÎTRE
ESPÉRAIT
CONTRE
TOUTE
ESPÉRANCE

Pour comprendre les incidents scandaleux qui se sont déroulés au procès Laval et dont la presse américaine a déjà donné de si abondants comptes rendus, il faut se reporter aux confidences que le traître avait faites, dès son arrestation, au Capitaine Perrussel, dans le civil avocat à Tunis et résistant de la première heure, qui, après avoir glorieusement combattu en Tunisie, en France, en Allemagne et en Autriche, reçut l'ordre d'aller le prendre à Innsbruck, où venait d'atterrir l'avion qui le ramenait d'Espagne.

Voici le récit du Capitaine Perrussel à notre confrère Y. B. Devon de "France-Soir" :

"C'est le Général américain John Corpland qui me remit Laval, auquel je notifiai aussitôt ainsi qu'à

(Suite à la page 1B)

Le Châtiment des Criminels de Guerre De Lueneburg à Nuremberg

Par HENRI SINDER

VOILA plus de trois semaines que la première charrette de tuteurs en masse nazis occupe le box des accusés d'un tribunal militaire britannique siégeant en Allemagne, à Lueneburg, en zone britannique occupée. 45 gardes du camp de la mort de Belsen, hommes et femmes, répondent de leurs abominables forfaits, à leur tête Josef Kramer, le commandant du camp, "la bête de Belsen"; Fritz Klein, le "docteur" du camp qui, à la place de glucose, injectait aux internés de l'essence et du lysol, les faisant mourir dans d'atroces souffrances, et la "beauté aryenne", la garde SS, Irma Grese, ce monstre de 21 ans, digne assistante de Kramer, utilisant la cravache en guise de paroles et abattant à coup de pistolet les malheureuses jeunes femmes qui, par miracle, parvenaient à s'échapper de la chambre à gaz.

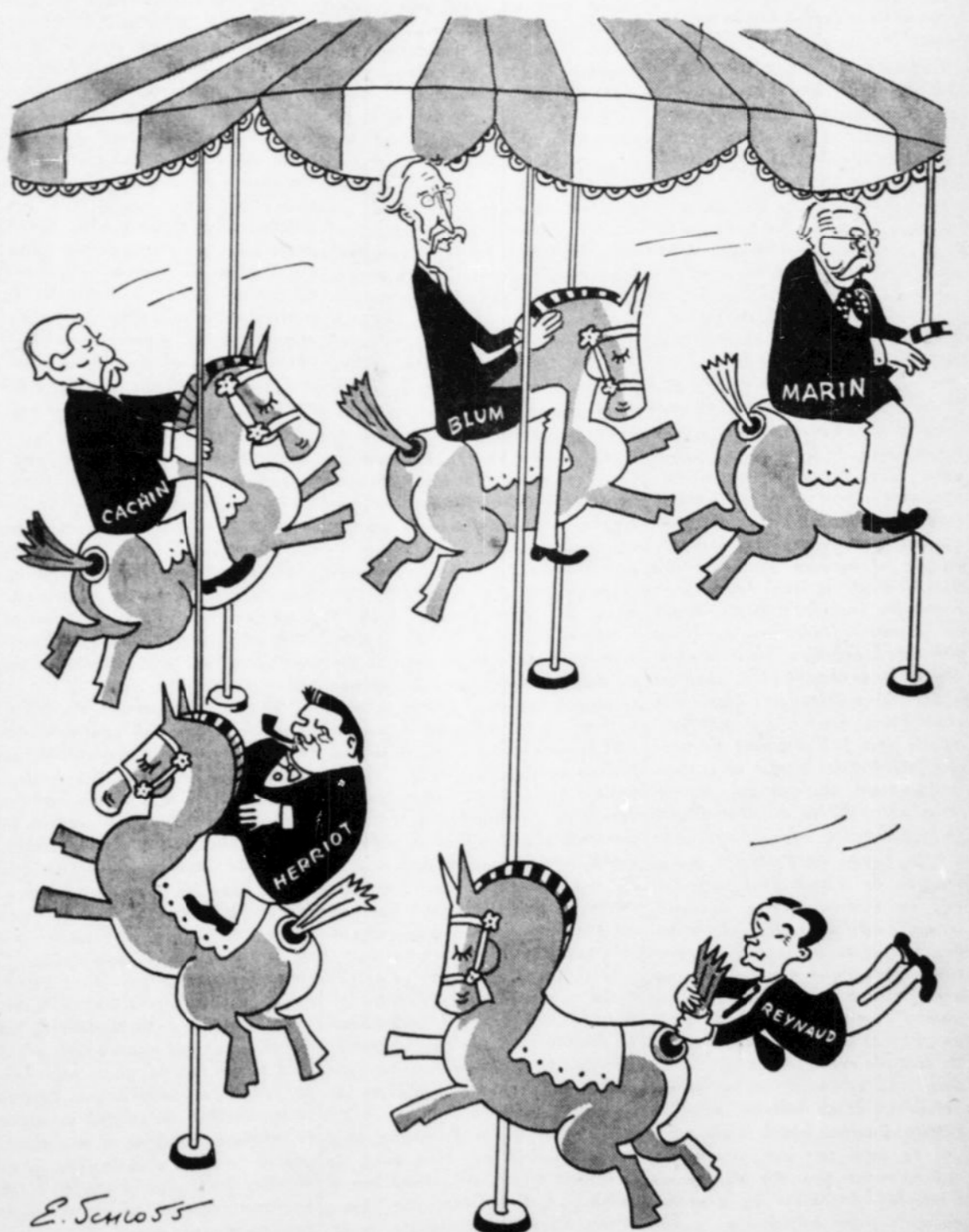
Les débats se déroulent selon les règles traditionnelles et rigides de la Justice criminelle britannique. Le Conseil du Roi, C. L. Stirling, n'assistait-il pas en personne, et en civil, les 5 juges militaires, leur prêtant le concours de son grand savoir et de sa vaste expérience juridiques ? Une douzaine de défenseurs, officiers britanniques et polonais, s'en donnent à cœur joie. Les "objections" se succèdent. Tous les artifices de la procédure anglaise sont mis en jeu. Aucune des affres de la "cross examination" — cette espèce de torture moderne du droit anglo-américain qui, sous couleur de vouloir protéger tous les droits, n'en respecte aucun — n'est épargnée aux té-

moins à charge. Ces malheureuses jeunes femmes juives, quelques-unes à peine sorties de l'adolescence, anciennes internes de Belsen et d'Oswiecim (le fameux Oswiecim, ou Auschwitz, qui a créé plus d'un vide dans de nombreuses familles de déportés de France), échappées miraculeusement à l'agonie, ont dû tenir tête à une défense dont l'esprit agressif est, pour le moins, surprenant dans un affaire se déroulant sur une toile de fond de monceaux de cadavres vivants empilés autour de fours crématoires. Inclignons-nous, du reste, devant la dignité, la fermeté d'esprit et la tenue de ces jeunes femmes qui surent, sinon surmonter leur douleur, du moins rester maîtresses d'elles-mêmes.

Malgré le souffle pathétique que les dépositions des victimes y font passer de temps à autre, l'atmosphère dans cette salle de Lueneburg semble être d'une impassibilité figée, comme s'il s'agissait de juger, devant une Cour criminelle du Royaume-Uni, une bande d'éventrés de coffres forts.

Si grand que soit le respect, et même l'admiration, qu'on puisse éprouver pour la Justice britannique, les garanties, peut-être quelque peu excessives, dont elle entoure l'accusé, son attachement à tout ce qui est tradition encore que surannée; si forte, par ailleurs, que soit la conviction qu'on puisse avoir que, dans l'intérêt de la justice, de l'éducation des générations à venir, justice impartiale et serene était due même aux bêtes féroces de Belsen, on ne peut, cependant, en suivant pas à pas les

(Suite à la page 1B)



Tournez, tournez, bons chevaux de bois...

VERLAINE (Romances sans Paroles)

Vérités sur l'Indochine

Il est de mode dans certains milieux de dire : "La France exploitait l'Indochine au seul bénéfice de la Métropole".

Contre-vérité ! Sait-on que l'Indochine était l'un des pays les moins imposés du monde ?

82 francs par habitant et par an en 1938;

contre :

136 francs par habitant et par an aux Indes;

146 francs par habitant et par an en Birmanie;

166 francs par habitant et par an au Siam;

135 francs par habitant et par an aux Philippines;

237 francs par habitant et par an aux Indes Néerlandaises;

345 francs par habitant et par an en Corée;

390 francs par habitant et par an à Formose.

L'Indochine, colonie plus neuve que les Indes, les Indes Néerlandaises et les Philippines, qui ont deux cents ans de colonisation derrière eux, était-elle moins développée ? N'avait-elle pas un commerce extérieur plus élevé par tête d'habitant que le commerce des Indes Britanniques ?

En 1938 :

84 francs d'importation contre 53 francs.

124 francs d'exportation contre 61 francs.

L'électricité, ramifiée dans toute l'Indochine et spécialement en Cochinchine et au Tonkin, était non seulement vendue 1 franc 50 le Kwh en 1940, contre 2 francs aux Philippines et à Batavia, mais les Annamites de condition modeste bénéficiaient d'un tarif discriminatoire et ne la payaient que 0 franc 80.

Quant aux chemins de fer indochinois, leur tarif était le meilleur marché du monde, descendant, en 1940, pour les Annamites, jusqu'à 5 centimes du kilomètre.